

**Extrait du Registre des Délibérations**  
**Séance du 8 avril 2021**  
**Nombre des Membres en exercice : 77**

**OBJET : 2021-02-11- FINANCES (7.1) – AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

**DATE DE CONVOCATION : 1<sup>ER</sup> AVRIL 2021**

**DATE DE PUBLICATION : 12 avril 2021**

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la salle de l'Arsenal, avenue du Colonel Péchot à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<b><u>Etaient présents :</u></b>	<b>FONTAINE André, COLLET Thierry, CLAUDON Jean-Louis, FONTANA André, PICARD Denis, BONNIN Pierre, LELIEVRE Jean Luc, POIRSON Elisabeth, STAROSSE Jean Luc (ayant la procuration de MARTIN-TRIFFANDIER Emilien), PAYEUR Emmanuel, VARIS Pierre, PREVOT Vincent (ayant la suppléance de SEGALT Jean-François), CHARTREUX Fabrice, GUYOT Laurent (ayant la procuration de PLANCHAIS Viviane), SILLAIRE Roger (ayant la procuration de RADER Audrey-Helen), MAURY Christophe, GUILLAUME Isabelle, KNAPEK Patrice, DOMINIAK Bernard, WINIARSKI Patricia, MONALDESCHI Philippe, GASPAS Isabel, TOUSSAINT André, SITTLER David, VANIER Stéphane (ayant la suppléance de ROSSO Michel), ARNOULD Raphaël, LALANCE Corinne, CARON Jean-François, MARIN Karine, TAILLY Jérôme, SAUVAGE Catherine, PERRETTE Laurent (ayant la suppléance de CHENOT Bernard), JOUBERT Roger, MARTIN Vincent, PIERSON Chantal, DOHR Hervé (ayant la procuration de MANSION François), CHAPUY Jacques (ayant la suppléance de DEPAILLAT Bernard), HENNEBERT Philippe, MATTE Jean-François, COLIN Xavier, CHENOT Tony, HARMAND Alde, DICANDIA Chantal, ADRAYNI Mustapha (ayant la procuration de DE SANTIS Fabrice), ALLOUCHI-GHAZZALE Malika, RIVET Lionel (ayant la procuration de ASSFELD LAMAZE Christine), HEYOB Olivier (ayant la procuration de LE PIOUFF Lydie), CHANTREL Nancy, BOCANEGRA Jorge (ayant la procuration de BRETENOUX Patrick), EZAROIL Fatima (ayant la procuration de ERDEM Olivier), BONJEAN Myriam, MOREAU Jean-Louis, LALEVEE Lucette, GUEGUEN Marie, SIMONIN Hervé, FAVRET Régis, CARTIER Jimmy, GUYOT Gilles, COUTEAU Jean-Pierre.</b>
<b><u>Etaient excusés :</u></b>	<b>AMMARI Christelle, SEGALT Jean-François, PLANCHAIS Viviane, RADER Audrey-Helen, ROSSO Michel, CHENOT Bernard, BELLINASSO Alain, DEPAILLAT Bernard, MANSION François, LE PIOUFF Lydie, ASSFELD LAMAZE Christine, DE SANTIS Fabrice, MARTIN-TRIFFANDIER Emilien, BRETENOUX Patrick, ERDEM Olivier, MANGEOT Etienne.</b>
<b><u>Avis de procuration :</u></b>	<b>9 avis de procuration.</b>
<b><u>Avis de suppléance :</u></b>	<b>4 avis de suppléance.</b>
<b><u>Secrétaire de séance :</u></b>	<b>Lionel RIVET</b>
<b><u>Nombre de présents :</u></b>	<b>59</b>
<b><u>Nombre de votants :</u></b>	<b>68</b>

Vu la loi du 6 février 1992, relative à l'Administration Territoriale de la République (ATR),  
Vu le décret du 20 février 1997, relatif à la procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement,  
Vu l'ordonnance du 26 août 2005, relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales,  
Vu l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'article R2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoyant que chaque autorisation de programme comporte la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants,  
Vu les instructions budgétaires et comptables M14, M43 et M49,

Considérant qu'il est nécessaire de revoir les autorisations de programme antérieurement ouvertes et d'ouvrir de nouvelles autorisations de programme,

Etant précisé que :

- Une autorisation de programme constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elle indique la répartition annuelle envisagée des crédits de paiement et des ressources destinées à y faire face. Cette répartition est susceptible de révision comme l'autorisation de programme ;
- La modification, portant sur le montant ou la durée de l'AP/CP sont de la compétence de l'assemblée délibérante ;
- Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées dans l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre de l'autorisation de programme correspondante. Ils peuvent être actualisés compte tenu des événements intervenus depuis leur ouverture.

**Les modifications proposées concernent :**

- **La prise en compte des travaux d'extension du centre aquatique Ovide portant l'autorisation de programme 1902, antérieurement ouverte pour les premières études, à 4,2 M€ TTC.**
- **La création d'une autorisation de programme 2101 relative à la réhabilitation du site des services techniques communautaires pour en assurer un meilleur suivi (1<sup>ère</sup> tranche de 100K€).**
- **La création d'une autorisation de programme 2102 au titre des études pour l'assainissement de Laneuveville-derrière-Foug à hauteur de 60K€ et la fermeture de l'AP 1402 inemployée.**

Dans ce cadre, le Président invite le Conseil à accepter les nouvelles autorisations de programme et échéanciers de crédits de paiement afférents comme suit :

		MONTANT DES AP / MONTANT DES CP						
		Pour mémoire AP votée y compris ajustements antérieurs	Révision proposée au présent conseil	Total cumulé	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 31/12/2020)	Crédits de paiement ouvert au titre de l'exercice 2021	Crédits de paiement ouvert au titre de l'exercice 2022	Restes à financer au-delà de l'exercice 2022
<b>BUDGET PRINCIPAL</b>								
1302	réhab. bât. 001	2 364 000		2 364 000	2 169 391,50	0,00	0,00	194 608,50
1702	PLUI	830 000		830 000	622 504,46	175 000,00	32 495,54	
<b>1902</b>	<b>Extension CAQ</b>	150 000	<b>+4 050 000</b>	<b>4 200 000</b>	131 681,79	<b>1 100 000,00</b>	<b>2 900 000,00</b>	<b>68 318,21</b>
1903	Base Aviron (études)	100 000		100 000	0,00	100 000,00		
1904	THD	2 300 000		2 300 000	904 320,00	452 160,00	452 160,00	491 360,00
<b>2101</b>	<b>Site service technique</b>		<b>+100 000</b>	<b>100 000</b>	0,00	<b>100 000,00</b>		
<b>BUDGET DECHETS MENAGERS</b>								
17001	Platef. déchets verts	900 000		900 000	519 349,04	380 650,00	0,96	
<b>BUDGET ASSAINISSEMENT</b>								
1003	Trondes STEP	1 350 000		1 350 000	464 230,46	800 000,00	85 769,54	
2001	Terres Toulaises Nord	3 600 000		3 600 000	1 445,04	257 112,00	1 800 000,00	1 541 442,96
<b>2102</b>	<b>Laneuveville-d.-F. (études)</b>		<b>+60 000</b>	<b>60 000</b>	0,00	<b>36 000,00</b>	<b>24 000,00</b>	
<b>BUDGET EAU</b>								
2002	Sécurisation Parc de Haye	4 129 000		4 129 000	0,00	2 261 695,00	1 022 000,00	845 305,00
<b>BUDGET MOBILITE</b>								
1901	PEM Gare de Toul	707 946		707 946	124 087,95	400 000,00	183 858,05	

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Approuve et valide les actualisations des autorisations de programme et crédits de paiement tels que décrits ci-dessus.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,  
Fabrice CHARTREUX

